Mulhouse

A R R E T E n° 2024- 1961

Le Maire de MULHOUSE

VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'article L 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales

Arrêté

Monsieur Annouar SASSI
Conseiller Municipal de Mulhouse

est délégué dans les fonctions d'officier d'état civil pour procéder à la célébration du mariage de :

Monsieur Kays YAR et Madame Assia GUERDAM, le 20 septembre 2024 à 16h00

Fait à Mulhouse le 06 septembre 2024
Le Maire

Michèle LUTZ

Destinataires

- Bureau des mariages (2)
- M. le Conseiller Municipal
- M. le Procureur de la République de Mulhouse
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse

Copie à :

- 322 (Ressources Humaines)
- 3513 (Affaires Juridiques)
- 3614 (Affichage)
- 3412 Recueil des actes Administratifs